

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre BLAZY

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE GONESSE

PIECE(S) JOINTE(S) : projet de délibération, BP Principal 2025

Examen et avis par la Commission des Finances.

Présentation

UN BUDGET AU SERVICE DES HABITANTS : GONESSE RESISTE A L'AUSTERITE ET INVESTIT POUR L'AVENIR

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'orientations budgétaires a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 10 Février 2025. Celui-ci a permis d'exposer le contexte national et local dans lequel le budget primitif 2025 de la ville a été élaboré, ainsi que les orientations budgétaires envisagées par la municipalité.

Tout d'abord, nous avons procédé à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, permettant ainsi d'intégrer ces éléments dans le cadre du Budget Primitif 2025. C'était l'objet du rapport qui vous a été précédemment présenté.

Le rapport présente les principales orientations budgétaires, en mettant en lumière les arbitrages opérés pour répondre aux attentes des Gonessiens tout en préservant la soutenabilité des finances locales.

Ce travail a été réalisé dans un contexte particulièrement contraint pour les collectivités locales, marqué par une pression budgétaire croissante et un affaiblissement progressif de notre autonomie financière. Le modèle de financement des collectivités est en effet en train de basculer. Depuis plusieurs années, les réformes successives ont rogné les marges de manœuvre locales. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, bien que compensée en partie par des transferts financiers de l'État, a privé les communes d'un levier fiscal direct et stable. Cette réforme s'inscrit dans une tendance plus large de recentralisation budgétaire, où les collectivités sont de plus en plus contraintes de dépendre des dotations et compensations décidées par l'Etat.

Or, nous savons que ces compensations ne sont ni pérennes ni intégrales. Le Fonds Vert, censé être sanctuarisé pour soutenir la transition écologique, a été amputé de 400 millions d'euros en 2024 et réduit à 1,15 milliard d'euros en 2025. Dans le même temps, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques a été estimée entre 5 et 11 milliards d'euros par an. Ces efforts sont inédits et dépassent de loin ceux réalisés lors des précédentes périodes de restrictions budgétaires (baisse de la DGF entre 2014 et 2017, contrats de Cahors entre 2018 et 2022). Nous assistons ainsi à une privation organisée de l'autonomie budgétaire locale, qui entrave notre capacité à planifier et financer nos projets de long terme.

Le 19 mars 2025, le ministre de l'Économie et des finances du gouvernement a encore aggravé ce climat d'incertitudes qui pèse sur les collectivités, en annonçant devant la commission des finances du Sénat le gel de 9,1 milliards d'euros de crédits destinés à l'État et à la Sécurité sociale. Cette mesure vise prétendument à éviter un nouveau dérapage du déficit public, et à respecter l'objectif de le ramener à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, contre 6 % en 2024.

À Gonesse, nous avons toujours refusé de nous laisser entraîner dans cette spirale du désinvestissement. Notre responsabilité est d'assurer le bon entretien et le renouvellement de nos équipements publics locaux, car **renoncer à l'investissement aujourd'hui, c'est accepter une dégradation irréversible de notre patrimoine communal, c'est accepter de ne pas honorer nos engagements envers la population.**

La situation budgétaire de la ville repose depuis des années sur une gestion saine et structurée, saluée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitives du 27 juin 2022 portant sur les exercices 2017 et suivants. À cette occasion, **la Chambre soulignait une "situation financière [...] saine et satisfaisante", une "construction, prudente et sincère du budget", ainsi qu'une "politique ambitieuse d'équipements", autant d'éléments qui ont toujours caractérisé la stratégie financière conduite par la municipalité.** Malgré le recours à l'emprunt — 6,03 millions d'euros en 2019, 10,45 millions d'euros en 2020 et 4,3 millions d'euros en 2021 — la capacité de désendettement est restée stable et maîtrisée, s'établissant à 5,8 années en 2020. Ce niveau demeurerait "largement inférieur au plafond national de référence de 12 ans" fixé par la loi du 22 janvier 2018, mis en place dans le cadre du dialogue entre Etat et Collectivités pour la mise en place des « Contrats de Cahors ». Bien que ce mécanisme ait été abandonné avec la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027, adoptée en décembre 2023, aucun nouveau seuil chiffré n'a été instauré. Le seuil des 12 ans reste donc aujourd'hui une norme de référence largement utilisée par l'État, les chambres régionales des comptes et les collectivités elles-mêmes pour évaluer la soutenabilité de l'endettement local. Pour mémoire, le niveau d'endettement de Gonesse s'établissait alors au 31 décembre 2020 à 40,6 millions d'euros, un niveau parfaitement soutenable permettant à la collectivité de préserver ses marges de manœuvre. L'exercice budgétaire 2024 s'est quant à lui clôturé avec les résultats suivants évoqué précédemment lors du vote sur la reprise du résultat :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 095 820.38
Résultat reporté de l'exercice antérieur (002 du CA)	2 137 836.38
Intégration résultat de fonctionnement ASA dissoute	19.30
Résultat de clôture à affecter	7 233 676.06
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement	2 610 980.74
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA)	-77 808.01
Résultat comptable cumulé	2 533 172.73
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	17 732 525.64
Recettes d'investissement restant à réaliser	13 009 588.88
Solde des restes à réaliser	-4 722 936.76
Besoin de financement	2 189 764.03
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2 189 764.03
Dotations complémentaires en réserve (1068)	1 147 892.73
Excédent reporté à la section de fonctionnement	3 896 000.00

Ces chiffres montrent clairement l'impact des arbitrages budgétaires nationaux sur notre capacité d'investissement, et de donner des moyens supplémentaires aux services pour fonctionner. Nous devons composer avec un déséquilibre structurel dans le financement de nos projets, tout en maintenant des services publics locaux de qualité.

L'excédent de fonctionnement provisoire 2024 du budget principal de 7 233 676,06 € est affecté au BP 2025 pour 3.337.676,06 € à la section d'investissement et pour 3.896.000 € à la section de fonctionnement.

Ce choix permet de préserver un niveau d'investissement suffisant pour entretenir notre patrimoine public et engager des projets structurants.

Nous avons toujours refusé et nous refusons encore que Gonesse subisse une politique d'austérité imposée d'en haut, qui mettrait en péril notre capacité à agir pour nos habitants. Nous avons fait le choix de préserver un niveau d'investissement et de fonctionnement ambitieux pour 2025.

Le budget primitif 2025 de la ville de Gonesse constituera donc un acte politique fort, un acte de résistance. Il affirme notre engagement en faveur d'un service public local ambitieux, d'une ville solidaire et d'un cadre de vie amélioré pour tous. Dans un contexte où les inégalités sociales et territoriales ne cessent de s'accroître sous l'effet des politiques d'austérité imposées aux collectivités, nous faisons le choix de ne rien céder sur notre capacité à investir pour répondre aux besoins de la population.

Ce budget est guidé par trois principes essentiels :

- Le renforcement du service public communal : nous faisons le choix de maintenir un niveau élevé d'investissements courants pour assurer un cadre de vie digne à tous les habitants,
- Une politique volontariste d'investissement structurant : parce que nous refusons de différer des projets essentiels sous prétexte de rigueur budgétaire, nous engageons des moyens conséquents pour des équipements qui bénéficieront à toutes et tous, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la culture ou des sports.
- Une justice sociale et territoriale : chaque quartier, chaque habitant doit pouvoir profiter de la transformation et de l'amélioration de la ville.

L'année 2025 marquera donc un renforcement de nos engagements. Nous faisons en effet le choix de renforcer l'investissement public car nous sommes convaincus qu'il est de notre responsabilité d'agir concrètement pour le bien commun. Le recours à l'emprunt, sera porté exceptionnellement à 6 millions d'euros, nous ne pouvons cependant pas dépasser ce cap. C'est un choix politique assumé, un investissement sur l'avenir pour garantir à toutes les générations l'accès à des équipements de qualité, qu'il s'agisse des écoles, des lieux de culture et de sport ou des infrastructures urbaines du quotidien.

Structure du budget primitif

La section d'Investissement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à **44.776.513,37 €** (RAR compris). La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle en dépenses et en recettes à **57.792.375,00 €**

	BP 2024	BP 2025	Ecart
Fonctionnement	54.666.372,20 €	57 792 375.00 €	+ 3 126 002.80 € (+ 5.72 %)
Investissement	39.008.263,43 €	44 776 513.37 €	+ 5 768 249.94 € (+ 14.79 %)
Total B. P	93.674.635,63 €	102 568 888.37 €	+ 8 894 252.74 € (+ 9.49 %)

NOS ARBITRAGES POUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT / FACE AUX RESTRICTIONS NOUS CHOISSONS LA SOLIDARITE ET L'ACTION

Concernant le **budget de fonctionnement, il s'équilibre à 57.792.375,00 €uros** en progression par rapport à 2024 où il était de 54,67 M€. Cette évolution est le reflet de notre détermination à apporter aux Gonessiens un service public de proximité de qualité.

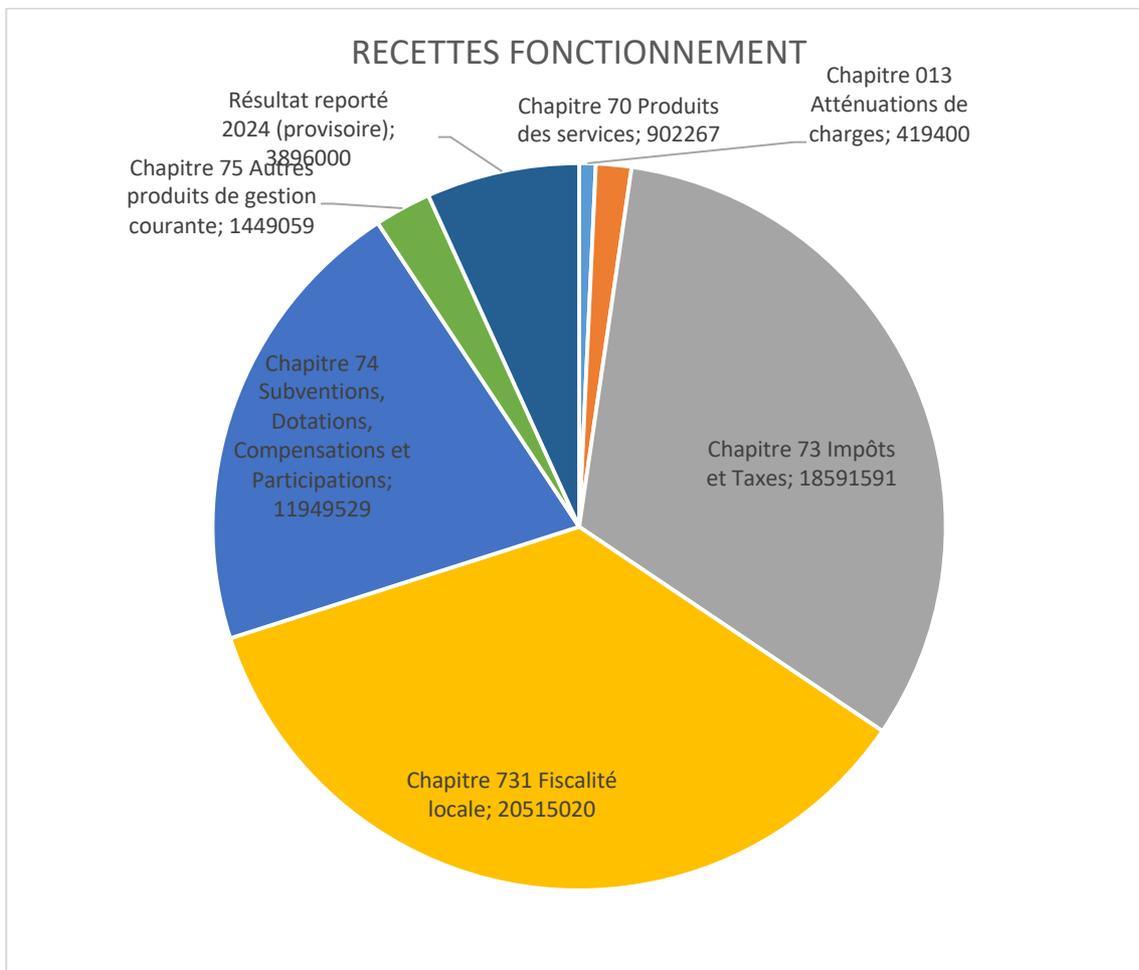
L'augmentation du budget de fonctionnement est une nécessité, car elle répond directement aux attentes des habitants. Nous avons toujours été en première ligne pour défendre une gestion budgétaire au service de la population et non de logiques comptables.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les recettes de fonctionnement, nous tenons à dénoncer une fois de plus comme nous l'avons fait au Conseil Municipal du 10 Février 2025 au travers du vote d'une motion à l'unanimité, la ponction de 1 Md € prévue cette année pour renflouer les caisses de l'Etat à travers le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (surnommé « dilico »), une initiative du vice-président de la commission des finances du Sénat, Stéphane Sautarel, Sénateur LR du Cantal. Au regard des éléments transmis par la DGCL, il apparaissait alors que Gonesse serait contributrice à hauteur de 178 723 euros et pour le territoire de l'agglomération cela devait se traduire par un impôt de 4,6 M€ réparti entre la communauté d'agglomération (2,8 M€) et ses communes membres (1,8 M€ pesant sur 23 d'entre elles). Aujourd'hui, nous échapperions finalement à cette « saignée » au titre de notre rang de classement des villes éligibles à la DSU (sont exonérées les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU.)

Au BP 2025, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) inscrites s'élèvent à **57.792.375,00€**, soit une augmentation globale de **5.72 %** par rapport au BP 2024 (54 666 372.20 €). La progression des recettes sera cependant variable en fonction des différents postes budgétaires. La ventilation par chapitres (*principaux*) se présente comme suit :

Les Principaux chapitres	BP 2024	BP 2025
Chapitre 013 Atténuations de charges	370.000,00	419 400.00
Chapitre 70 Produits des services	822 503,86	902 267.00
Chapitre 73 Impôts et Taxes	18 170 427.00	18 591 591.88
Chapitre 731 Fiscalité locale	20 146 950.00	20 515 020.00
Chapitre 74. Subventions, Dotations, Compensations et Participations	11.797.387,00	11 949 529.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	1.129.324,09	1 449 059.12
Résultat reporté 2024 (provisoire)	2.137.836,38	3 896 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	54.666.372.20	57 792 375.00



- **Les produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 902 267 €**

La prévision retenue en 2025 sur ce poste budgétaire sera quasiment stable par rapport à 2024. Ce chapitre comptabilise les recettes d'utilisation des équipements publics (crèches, centres de loisirs, école municipale des sports...) et des services proposés par la Ville à la population (actions et animations culturelles, ateliers dans les maisons des habitants, brocante...) ainsi que les redevances d'utilisation du domaine public.

- **Les recettes impôts et taxes (Chapitre 73) : 18 591 591.88 €**

La nomenclature M57 a distingué les produits de fiscalité en deux chapitres, 73 et 731. Avec le chapitre 731 (fiscalité locale), le pôle fiscalité représente 72.60 % des recettes réelles de fonctionnement. Il constitue toujours pour la Ville la première source de financement de la section de fonctionnement.

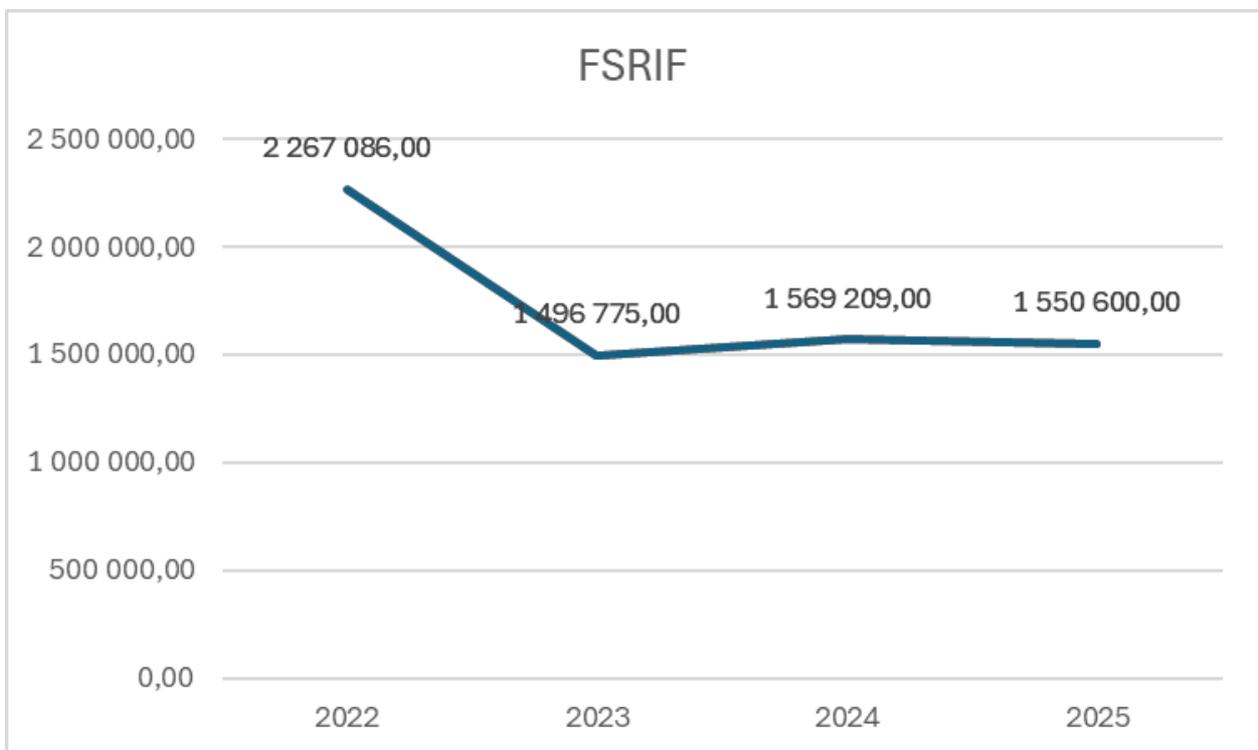
Au niveau du chapitre 73 concernant les impôts et taxes, on y recense les transferts financiers de la CARPF et la péréquation horizontale.

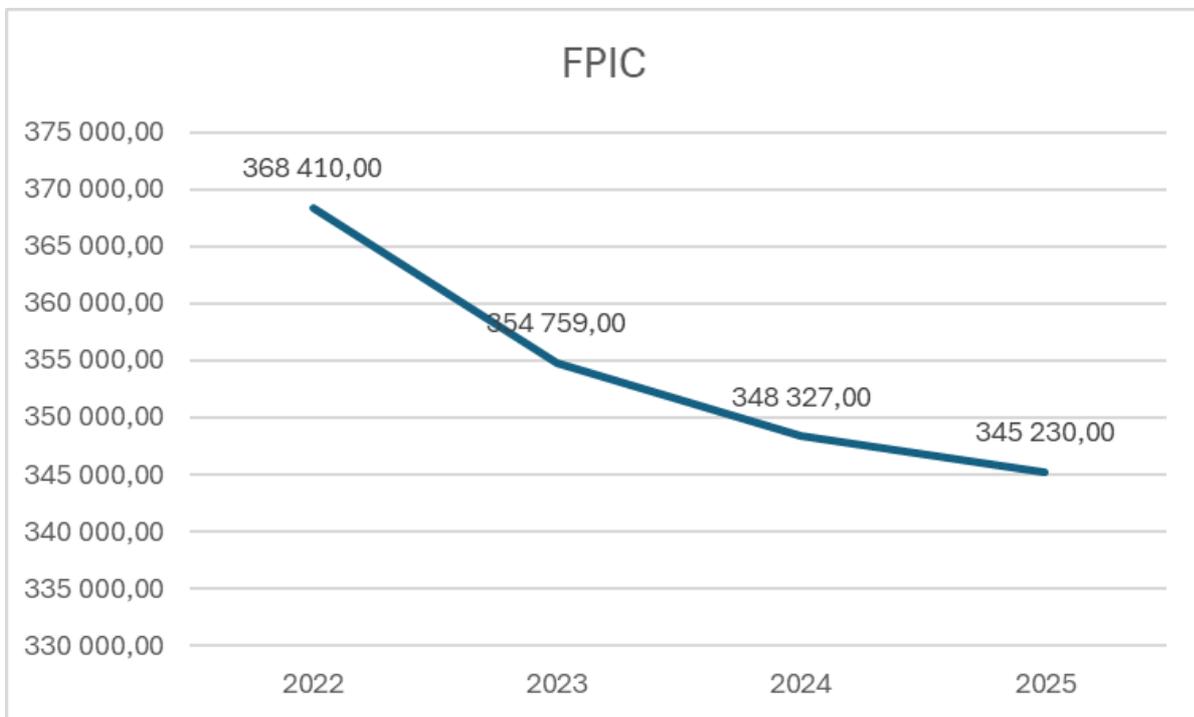
- a) L'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire : **14.860.142 €uros**
- b) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : **489 690 €**
- c) Le FSRIF : **1 550 600 €**
- d) Le FPIC : **345 230 €**

Dans le prolongement de 2024, les enveloppes allouées au FSRIF et au FPIC principales dotations de péréquation horizontale reste inchangées dans la loi de finances 2025.

EVOLUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) ET DU (FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE 2022 ET 2025

EXERCICES	MONTANTS	
	FSRIF ATTRIBUES	FPIC ATTRIBUES
2022	2.267.086 €	368.410 €
2023	1.496.775 €	354.759 €
2024	1 569 209 €	348 327 €
2025	1 550 600 € prévision	345 230 €





- **Les recettes fiscalité locale (Chapitre 731) : 20 515 020 €**

a) La fiscalité ménage : **18 862 763 €uros**

- **Les taux d'imposition communaux**

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la Ville n'augmentera pas les taux d'imposition communaux en 2025. C'est une décision politique forte de l'équipe municipale qui autant que possible veut épargner le pouvoir d'achat des Gonessiens. La dernière hausse des taux d'imposition communaux a été votée par la Ville en 2016. Pour 2025, ils s'établiront comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 58.72 %
- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 16,35 %

- **Les contributions directes**

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le panier fiscal communal est désormais composé des 3 taxes locales directes suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties (addition de la TFPB part communale et de l'ancienne part départementale de TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La Municipalité ne peut désormais activer le levier fiscal que sur ces 3 taxes directes locales. En 2025, les propriétaires (habitants et acteurs économiques) seront protégés par la ville puisqu'il y aura de hausse des taux d'imposition communaux.

En revanche, les bases d'imposition communales 2025 progresseront de 1.7 % en raison de la revalorisation du coefficient annuel des valeurs locatives cadastrales qui est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre les mois de novembre 2023 et de novembre 2024. Ce coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives en 2024 avait été fixé à 1,039, soit +3.9 % en raison du niveau de l'inflation en France sur la période 2023/2024.

Produit de la fiscalité directe locale 2025 (Prévision)		
Taxe Foncière (bâti)	19 759 709 €	
Répartition TF (bâti)	7 703 269,74 €	39.04 %
Part ménages	10 814 964,50	54.81 %
Part entreprises	1 213 501,76 €	6.15 %
Part bailleurs sociaux		
Taxe Foncière (non bâti)	184 448 €	
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	179 646 €	
TOTAL 2025	19 731 736 €	
Prélèvement coefficient correcteur	868 973 €	
Montant prévisionnel perçu	18 862 763 €	

Pour rappel, le coefficient correcteur neutralise les effets de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Le prélèvement estimé pour la ville de Gonesse de 868 973 € pour l'exercice 2025 neutralise la surcompensation du produit de la taxe foncière que percevait précédemment le département sur la ville de Gonesse.

La prévision de recettes de la fiscalité directe locale pour 2025 s'établit donc compte tenu de tous ces éléments à **18 862 763 €**.

Les allocations compensatrices fiscales versées par l'Etat qui sont enregistrées au chapitre 74 s'ajouteront au produit des contributions directes. Elles sont constituées de l'allocation compensatrice relative à la réduction de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour *les établissements industriels évalués selon la méthode comptable* budgétée à hauteur de **1 198 234 €** ainsi que celle portant sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (*personnes de conditions modestes et logements des bailleurs sociaux*) à hauteur de **124 508 €** et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties non bâties pour **72 520 €**.

b) La fiscalité indirecte : **1 652 257 Euros**

Les produits inscrits en 2025 ont été actualisés avec prudence sur ce pôle de recettes qui comprend plusieurs composantes (taxe additionnelle aux droits de mutation : **530 600 €**, taxe sur l'électricité : **490 300 €**, taxe sur la publicité extérieure : **371 100 €**, taxe sur les pylônes électriques : **124 057 €**, taxe de séjour : **135 200 €**, droits de place : **1 000 €**)

- **Les dotations et subventions (Chapitre 74) : 11 949 529 Euros**

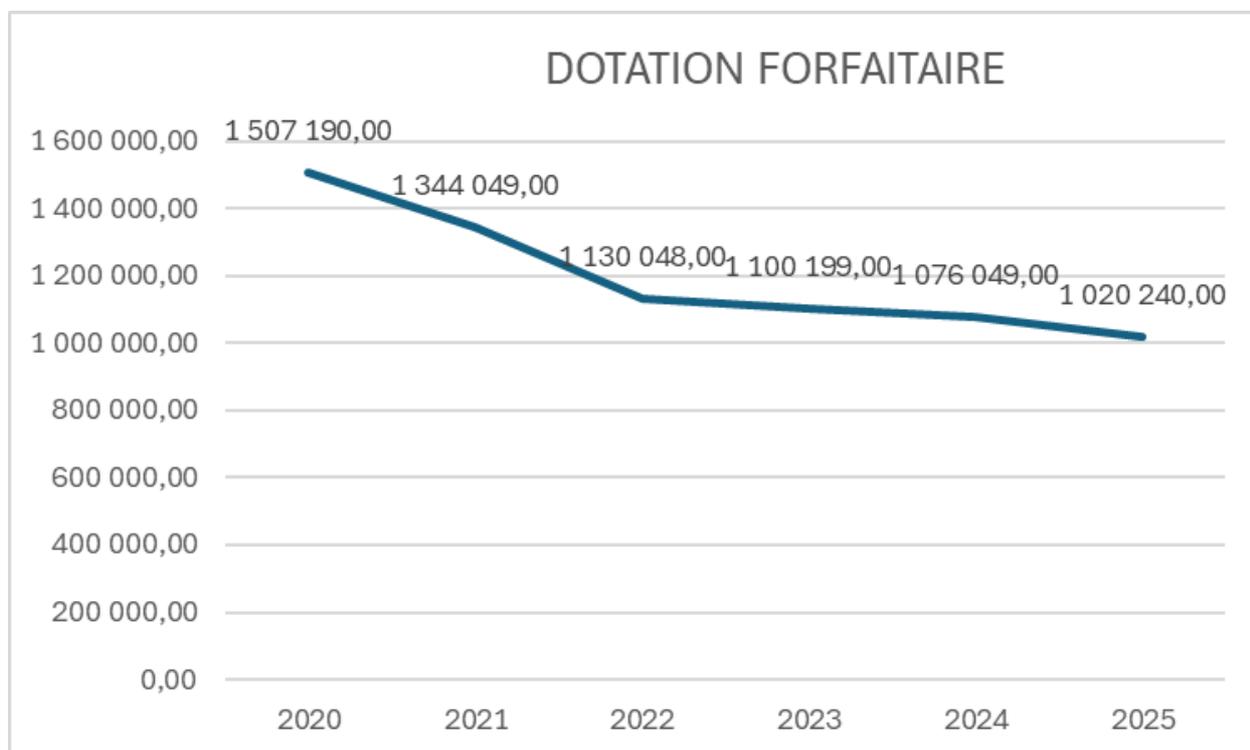
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes est composée pour la commune de la dotation forfaitaire (DF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU).

- **La dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire constituait autrefois le principal concours financier versé par l'Etat à la ville. Cette composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) subira en 2025 une nouvelle baisse évaluée à environ **55 809 €** par rapport au montant perçu en 2024. La variation de la dotation forfaitaire est impactée par la variation de population et le potentiel fiscal qui est plus élevé que la strate. À la suite de la loi de finances 2025, le mécanisme d'écêtement est prolongé afin de financer l'augmentation de la part de la DSU et DSR de la DGF. La dotation est évaluée pour 2025 à **1 020 240 €**.

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE COMPOSANTE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ENTRE 2020 ET 2025

EXERCICES	MONTANTS ATTRIBUES	Ecart
2020	1.507.190 €	(-) 184.752 €
2021	1.344.049 €	(-) 163.141 €
2022	1.130.048 €	(-) 214.001 €
2023	1.100.199 €	(-) 29 849€
2024	1 076 049 €	(-) 24 150 €
2025	1 020 240 € prévision	(-) 55 809 €



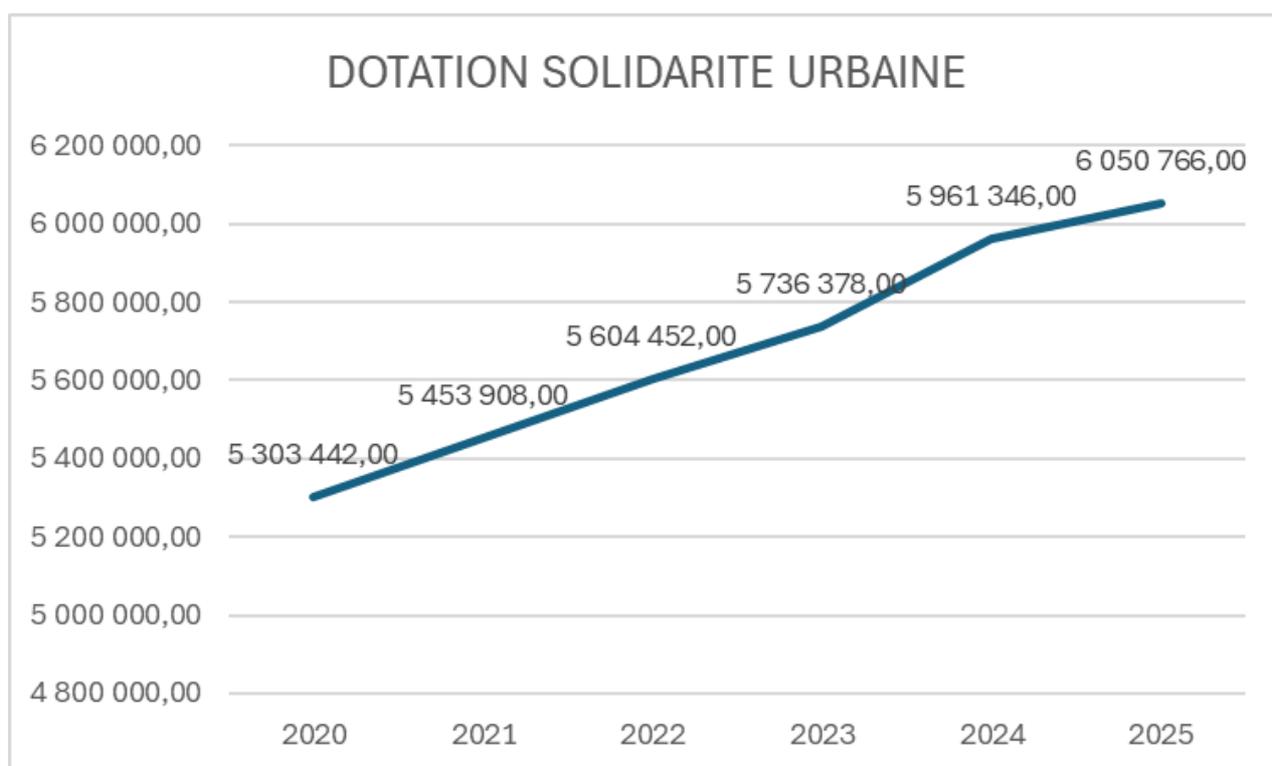
Les dotations de péréquation verticale et horizontale :

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La loi de finances 2025 a reconduit la hausse de l'enveloppe dédiée à la DSU puisque c'est une dotation de péréquation verticale qui correspond à la seconde composante de la DGF. La Dotation de Solidarité Urbaine est budgétée dans le cadre du budget 2025 à **hauteur 6 050 766 €** soit une progression escomptée de près de **89 420 €** grâce à notamment à l'abondement de 290 M€ de la DGF votée en loi de finances 2025 et fléché en faveur de la péréquation des communes.

EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) COMPOSANTE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ENTRE 2020 ET 2025

EXERCICES	MONTANTS ATTRIBUES	Ecart
2020	5.303.442 €	(+) 177.345 €
2021	5.453.908 €	(+) 150.467 €
2022	5.604.452 €	(+) 150.544 €
2023	5.736.378 €	(+) 131.926 €
2024	5 961 346 €	(+) 224 968 €
2025	6 050 766 € prévision	(+) 89 420 €



- Les participations CAF : 1 621 256 €

La CAF participe chaque année au financement des structures Enfance (Centres de loisirs) Petite Enfance (crèches et halte-garderie) et des Maisons des Habitants ainsi des lieux ont sont organisés des activités spécifiques telles que le Relais Petite Enfance (RPE) ou les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

- Les subventions et les participations (Autres que dotations) : 984.150 €

Comme chaque année, les services de la ville solliciteront nos différents partenaires financiers afin qu'ils participent au financement des actions dans le cadre de leurs différents dispositifs spécifiques de financement. C'est le cas notamment pour les projets qui relèvent de la Politique de la ville, portés par les services municipaux et les associations.

Le FCNA (fonds de compensation des nuisances aéroportuaires) qui est désormais alimenté par une dotation de garantie est reconduit pour un montant quasiment équivalent à celui perçu en 2024 soit **416 040 €** (pour rappel 416 047.83 € en 2024).

Par ailleurs la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), dotation d'Etat de garantie de perte de ressources de la taxe professionnelle qui était fixé au moment de la réforme à 707.920 € en 2011 subit un écrêtement depuis la loi de finances 2024 et est évalué pour l'exercice 2025 à **527 358 €** (pour rappel 644 577 € en 2024).

- **Les produits de gestion courante (Chapitre 75) : 1 449 059.12 €**

Le poste Produit de gestion courante (chapitre 75) enregistre principalement les redevances versées par les entreprises en charge de la gestion des délégations de service public (restauration scolaire, Golf, crèche J. Gréco) et les loyers et charges locatives des locaux commerciaux et d'habitation.).

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget des dépenses de fonctionnement évolue de 5.66 % et est proposé à **57 792 375 €**, tandis qu'il était de **54.666.372,20 €** en 2024.

Cette augmentation significative permet de répondre aux besoins de la population et de faire face à nos obligations réglementaires.

Les 6 principaux chapitres	BP 2024	BP 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	13 658 656	15 202 614
Chapitre 012 Charges de personnel	30 883 900	31 455 000
Chapitre 65 Autres charges de gestion	3 527 386	3 843 936
Chapitre 66 Charges financières	936 365	942.360
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	37 000	37 000
Chapitre 68 Dotations aux provisions	222 209	239 000

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 15 202 614.43 €**

Au regard de la maîtrise de l'inflation, nous sommes en mesure de rester sur des dépenses qui devrait être contenues sur l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) qui avait connu une augmentation très importante sur les deux derniers exercices.

Cependant le marché des assurances des collectivités locales subit une forte augmentation. Beaucoup de collectivités sont confrontés à cette situation actuellement avec pour certaines l'absence de couverture des risques. La ville n'est pas dans cette situation puisqu'elle a obtenu des réponses mais qui surenchérit la couverture des risques de 325 797 € par rapport à l'exercice 2024.

Dans la gestion du cimetière, nous devons assurer le vidage de l'ossuaire avec une assistance du SIFUREP pour un montant de 20 600 €.

Nous réévaluons les moyens de fonctionnement pour les maisons des habitants et les actions citoyennes pour un montant de 72 000 €

Le contrat petite enfance crèche familiale augmente de 257 000 €.

Le choix est fait également de consolider la culture et toutes les actions culturelles sur la ville lorsque d'autres collectivités font le choix de sacrifier la culture.

Ce chapitre prend en compte également tous les contrats de la commune en termes d'entretien des réseaux, des espaces verts, de la propreté, la maintenance, la salubrité publique, le parc automobile,

- Les charges de personnel (Chapitre 012) : 31 455 000 € (hors indemnités des élus)

La maîtrise des dépenses de personnel reste un enjeu important pour la Ville de Gonesse en particulier dans une période compliquée pour les collectivités (**61.18 %** des dépenses réelles de fonctionnement).

Cette prévision prend en compte les éléments qui ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire avec notamment l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL et de 1 point de cotisation URSSAF, soit une augmentation de 500.000 €. Le taux de contribution employeur à compter du 1^{er} Janvier 2025 est donc de 34,65 %, pour atteindre 43,65% en 2028.

- Les charges de gestion courante (Chapitre 65) : 3 843 936.99 €

On enregistre sur ce chapitre les subventions de fonctionnement versées par le budget principal aux CCAS, à la Caisse des Ecoles (214 200 €) et à la régie du Cinéma Jacques Prévert (195 221 €). Leurs montants ont été ajustés sur la base du réalisé 2024 avec une augmentation de la subvention du CCAS de 200 000 € pour un montant total de 1 200 000 €. Le contingent Incendie augmentera de 58 910 € en 2025 par rapport à l'exercice 2024 (826 979 €). Par ailleurs, la ville maintient son soutien financier aux associations intervenant sur le territoire communal (630 470 €). Elles bénéficient en contrepartie de la réalisation de leurs actions de subventions de fonctionnement et/ou de subventions sur projets.

- Les charges financières (Chapitre 66) : 942 360.58 €

Le chapitre des charges financières (66) enregistre une progression des dépenses prévisionnelles liée à la hausse des taux d'intérêts, même si la situation se régule, et qui majorent le coût des emprunts et la comptabilisation des échéances de l'emprunt 2024. Sur ce chapitre, on recense les intérêts des emprunts et des ICNE (Intérêts courus non échus).

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 37 000 €

Le chapitre correspond à une provision pour des écritures comptables pour l'annulation de titres sur des exercices antérieurs

- **Les dotations aux provisions (Chapitres 68) : 239 000 €**

Dans le prolongement du dernier exercice, la ville a prévu de constituer dans ce budget une provision globale dont le montant s'élève à **239 000 €**.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

S'agissant de la construction de la section de fonctionnement, des efforts ont été faits pour rechercher toutes les économies possibles et toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. Les demandes budgétaires initiales des services ont été évaluées à 59 771 911 €.

Depuis le début de ce mandat, la municipalité a fait de la sécurité et de la jeunesse ses priorités, et n'a jamais dévié de cette ligne directrice. En 2025, nous poursuivrons l'extension et la modernisation du parc de vidéoprotection afin d'améliorer l'efficacité du dispositif de sécurité. À la fin de l'année 2024, la ville comptait 114 caméras fonctionnelles. L'objectif pour 2025 est de maintenir et renforcer ce dispositif. Pour ce faire une somme de 200.000 €uros a été inscrite.

Le budget de la Police municipale inclut également l'entretien et la maintenance des équipements, le remplacement du logiciel métier actuel afin d'optimiser la gestion des interventions, les crédits nécessaires au déménagement du matériel du centre de supervision urbain, qui rejoindra le futur poste de police.

Les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine communal sont très diversifiées. Elles visent à assurer le bon état des équipements publics et l'amélioration du cadre de vie des Gonessiens. Cela comprend par exemple : la maintenance des aires de jeux, l'entretien des alarmes incendie, de la climatisation et des ascenseurs, la réalisation de diagnostics énergétiques sur certains bâtiments pour optimiser leur consommation et engager des travaux de rénovation ciblés.

L'accueil des jeunes enfants est un enjeu majeur pour les familles. 2025 marque une année de transition importante dans la gestion des places en crèche. Jusqu'alors, la ville finançait des places dans la crèche hospitalière, mais ce dispositif est progressivement remplacé par un partenariat avec la crèche privée "Dessine-moi un mouton", qui offre une organisation plus adaptée aux besoins locaux. Ce changement engendre un chevauchement budgétaire en 2025, car la ville doit financer à la fois les derniers enfants accueillis dans la crèche hospitalière en raison du paiement différé, et les nouvelles places réservées dans la crèche privée, entraînant un surcoût temporaire. Ainsi, le budget dédié aux crèches et à la petite enfance est ajusté de 707 000 € à 737 000 € pour intégrer cette transition. À terme, cette réorganisation permettra une réduction des coûts dès 2026.

L'engagement social de la ville en 2025 se traduira par un renforcement de la solidarité et par une augmentation significative des aides dédiées aux populations les plus vulnérables. La subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) passe de 1 million d'euros à 1,2 million d'euros.

Concernant la culture et le patrimoine, le budget 2025 intègre également des moyens spécifiques pour le fonctionnement du tiers-lieu culturel dont la création figure au programme d'investissement, afin d'en faire un espace d'échange et d'animation pour les habitants.

L'ensemble de ces décisions budgétaires traduit la volonté de la municipalité de préserver et améliorer les services publics tout en maîtrisant les dépenses. Ainsi, par exemple, afin de rationaliser les coûts tout en préservant l'animation de la ville, il a été décidé de regrouper la Fête de la Ville avec la Fête de la Musique. Ce choix permet de mutualiser les moyens logistiques et financiers tout en maintenant des événements festifs attractifs pour les habitants.

Aujourd'hui, le contexte budgétaire demeure incertain, notamment en raison des réductions de dotations de l'État et de la perte de ressources fiscales locales. Chaque euro engagé a été minutieusement analysé pour garantir l'efficacité des dépenses et l'optimisation des ressources disponibles.

Ainsi, nous avons intégré une réduction significative de 1.088.308 € sur les contrats de fluides. Nous avons aussi veillé à ce que l'évolution du coût de l'énergie, bien que plus favorable en 2025 grâce à la baisse du prix de la fourniture d'électricité (-34 % par rapport à 2024), ne remette pas en cause nos engagements. La commune, grâce à son adhésion au Sipperec bénéficie en effet de tarifs encadrés, mais nous devons rester vigilants face à l'augmentation du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) (+7,7 %) et de la fiscalité énergétique décidée par l'État.

Les arbitrages opérés à l'occasion du dialogue budgétaire permettent aussi d'assurer une transition maîtrisée sur plusieurs volets stratégiques : sécurité, enfance, restauration scolaire et action sociale. Mais ces choix sont également dictés par la nécessité d'anticiper les évolutions à venir, notamment sur le plan énergétique et patrimonial.

UNE MASSE SALARIALE A LA HAUTEUR D'UNE VILLE QUI MISE SUR SES AGENTS / DES MOYENS POUR UN SERVICE PUBLIC EFFICACE

Les crédits consacrés aux ressources humaines dans le BP 2025 sont fixés à 31.455.000 M€ ou 31.975.000 M€ si on comptabilise toutes les charges de personnel dont l'assurance statutaire ; l'intérim, les congés bonifiés, la médecine du travail...

Pour mémoire, ce budget intègre en année pleine l'effectif de la Police Municipale au complet, ainsi que les nouveaux postes ouverts dans le cadre de nos efforts pour une politique jeunesse renforcée, conformément à nos engagements.

La ville poursuit par ailleurs la déclinaison des orientations stratégiques de sa politique ressources humaines telles que définies dans son Schéma Directeur RH retenu par la Ville qui permet d'articuler la gestion des ressources aux projets de développement, en garantissant aux services de disposer des moyens nécessaires et adaptés pour proposer un service public local qui réponde aux besoins et attentes des Gonessiens tout en veillant à une gestion maîtrisée des dépenses de personnel.

Cette démarche est basée sur une approche des R.H, fondée sur une vision prospective, et un accompagnement des évolutions structurelles de notre manière de produire le service public aux Gonessiens qui repose sur une rationalisation, une mutualisation de nos moyens.

L'année 2025 verra ainsi se concrétiser le travail de modernisation et d'évolution de l'action et des organisations des services entrepris dès 2024, qui se traduira concrètement par la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel et fonctionnel.

Cette approche, portée collectivement par l'ensemble des Directions et des services permet d'anticiper les besoins en termes d'effectifs mais aussi de métiers et de compétences. Le développement de la formation professionnelle comme outil valorisation des carrières, le renforcement du dispositif de prise en charge et de suivi des agents en mobilité pour raison de santé, l'adaptation des lignes directrices de gestion sont autant de mesures qui reflètent la volonté d'une gestion des Ressources Humaines ambitieuse de par une politique managériale visant à accompagner les agents dans leurs projets et parcours professionnels mais également au travers du renforcement de sa politique sociale et solidaire qui se traduit en 2025 par une augmentation de la prise en charge par la collectivité des frais de mutuelle et de prévoyance.

L'optimisation des dépenses de personnel constitue et reste un enjeu important. Cependant, l'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du glissement vieillesse technicité (GVT - avancement d'échelons, avancements de grades, promotions internes destinées à récompenser la carrière de agents et fidéliser le personnel) ou encore de choix propres à la collectivité, mais également d'obligations réglementaires. La revalorisation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) au 1^{er} janvier 2025 (une évolution des taux de cotisations patronales de 4 points) en est une parfaite illustration avec pour impact sur l'année pleine une dépense nouvelle supplémentaire de 500 000 euros.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025 : RENOVER, CONSTRUIRE, ET INNOVER AU SERVICE DES GONESSIENS

Le danger qui nous guette, c'est la spirale du désinvestissement. La situation à Gonesse est emblématique d'une réalité plus large : celle d'une mise sous tension financière des collectivités locales qui menace directement l'avenir de l'investissement public en France. Aujourd'hui, 60 % de l'investissement public est porté par les collectivités. Ces investissements sont un moteur économique essentiel, notamment pour le secteur du BTP, mais aussi pour la transition écologique et la modernisation de nos infrastructures locales. Que se passera-t-il si les collectivités réduisent drastiquement leurs dépenses d'investissement faute de ressources suffisantes ? Nous n'aurons plus que des équipements vieillissants et inadaptés, augmentant les coûts d'entretien et d'exploitation à long terme., ce sera un coup dur pour le tissu économique local, notamment les entreprises de travaux publics et de services urbains, il y aura un ralentissement des projets liés à la transition écologique, alors que l'urgence climatique impose d'accélérer les efforts, nous ne pourrions que constater une diminution de l'attractivité de nos territoires, nuisant à la qualité de vie et à l'installation de nouvelles entreprises ou familles. Cette spirale du désinvestissement est un danger collectif. Et la question centrale demeure : où trouver les ressources pour éviter cet effondrement ? L'État nous impose des économies toujours plus importantes, tout en réduisant les moyens dédiés aux collectivités. Réduire encore et encore les dépenses de fonctionnement ? Cela mettrait en péril la continuité des services publics essentiels.

Considérant la privation d'autonomie financière des collectivités, le seul levier qu'il nous reste pour mener les projets d'investissement dont nous avons besoin, c'est l'emprunt.

Évolution de l'encours de la dette

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	Variation annuelle moyenne (en %)
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	31,95	33,00	30,38	32,74	40,01	5,8
- annuité en capital de la dette (hors remboursement temporaires d'emprunt)	3,27	3,50	3,66	3,66	4,02	5,2
+ nouveaux emprunts	4,33	0,87	6,03	10,45	4,3	- 0,2
Encours de dette au 31 décembre	33,00	30,38	32,74	40,06	40,29	5,1
Capacité de désendettement en années (dette / CAF brute)	4,6	3,8	4,0	5,8	4,5	-

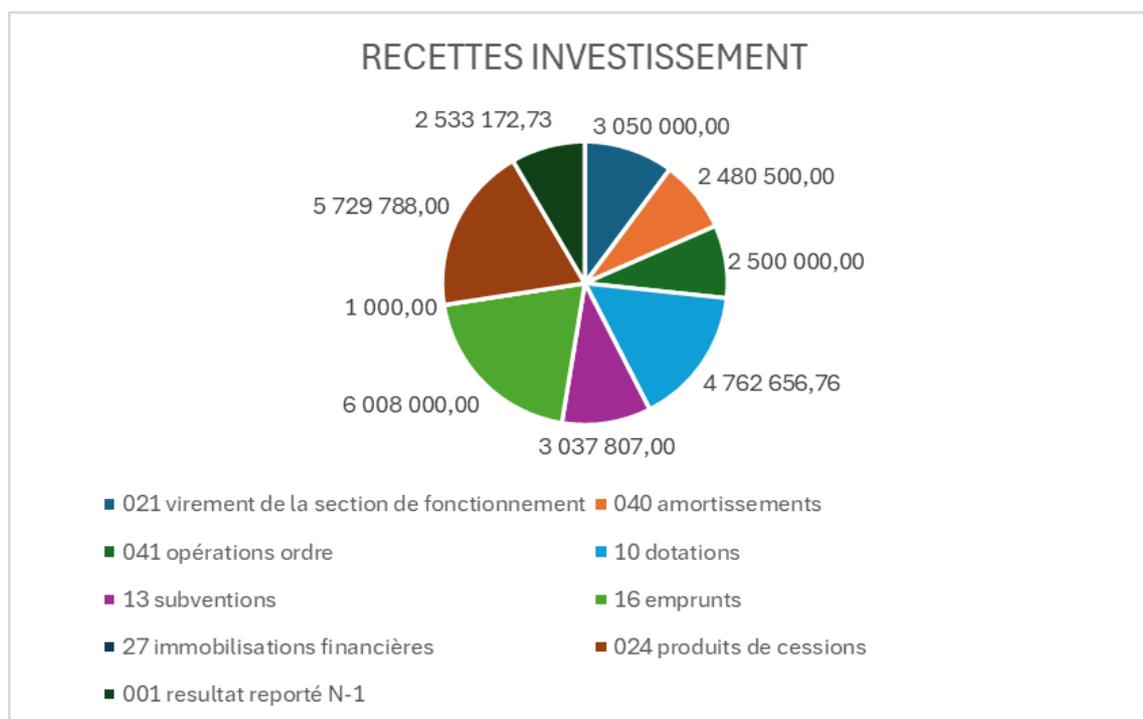
Source : chambre régionale des comptes

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû par la ville s'élève à 36 886 584 € auquel il convient d'ajouter 4.000.000 d'euros de l'emprunt 2024 mobilisés au 31 Mars 2025. Pour mémoire, au budget 2024 nous avons inscrit un montant total d'emprunt de 5 M€, dont le 1^{er} million a été mobilisé avant le 31 Décembre 2024. Avec un remboursement annuel de la dette de 4 360 000 € et un nouvel emprunt de 6 millions d'euros maximum en 2025 prévu pour financer les investissements de l'année, le capital restant dû au 31 décembre 2025 atteindrait 42.526.584 €. Cette évolution montre que, malgré le recours à l'emprunt, la ville maintient un niveau d'endettement maîtrisé, grâce à un remboursement régulier.

Un indicateur clé à suivre est en effet le taux de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette à partir de la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune. Si la ville parvient à préserver une capacité d'autofinancement de 5 millions d'euros en 2025, soit un niveau comparable à celui de 2023, le taux de désendettement s'établirait à 8,5 ans fin 2025, contre 7,44 ans au 31 décembre 2023, un niveau qui demeure inférieur au seuil critique de 12 ans fixé pour les collectivités.

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT hors RAR et compte de tiers	
10 dotations	4 762 656.76
13 subventions	3 037 807.00
16 emprunts	6 008 000.00
024 produits de cessions	5 729 788.00
27 immobilisations financières	1 000.00
021 virement de la section de fonctionnement	3 050 000.00
040 amortissement	2 480 500.00
041 opérations d'ordre dans la section	2 500 000.00
001 résultat reporté N-1	2 533 172.73
TOTAL	30 102 924,49 €



Le recours à l'emprunt est une composante indispensable à la réussite de notre programme d'investissement 2025 cependant il ne représente que **19.93 %** des recettes de la section d'investissement. **70 %** des recettes sont des ressources propres à la ville et qui sécurisent le financement de nos investissements et **10.07 %** sont des financements par des subventions. A titre de comparaison, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 27 Juin 2022 précisait que le complément nécessaire constitué par l'emprunt pour le financement des investissements de la collectivité sur la période 2017-2020 avait été de 31%.

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les **investissements courants**, leur enveloppe a été ajustée à **7.249.000 € pour 2025**.

Trois postes stratégiques concentrent une part significative de cette enveloppe :

- Espaces publics, voirie et signalisation : 1 930 000 € seront consacrés à l'aménagement et à l'entretien de la voirie, ainsi qu'à l'amélioration de la signalisation urbaine.
- Travaux externalisés du patrimoine communal : Un budget de 2 142 000 € sera dédié aux travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments municipaux. Le contenu de ce budget est détaillé plus bas.
- Éclairage public : Une enveloppe de 730 000 € est prévue pour poursuivre la modernisation du réseau d'éclairage urbain. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Communal d'Économie d'Énergie avec l'objectif progressif de remplacer l'ensemble des lampes actuelles par des LED. Cette transition permettra une réduction significative des consommations énergétiques et une diminution des coûts d'entretien.

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX DE VOIRIE

Comme le reflète le montant des investissements courants de voirie, inscrits à hauteur de 1.930.000 €uros, la municipalité poursuit en 2025 un programme ambitieux de réfection et de remise en état des espaces publics, avec une priorisation des chantiers selon leur impact sur la mobilité et la sécurité des habitants.

Un projet d'envergure portera sur la réfection de la place De Gaulle, pour laquelle environ 700.000 € ont été inscrits au budget 2025 en complément des sommes prévues en 2024. Ce projet vise à redonner à cet espace un aménagement cohérent et adapté aux usages. Afin d'entretenir et valoriser les espaces de circulation et de recueillement du cimetière, des travaux spécifiques seront aussi réalisés pour un montant de 40 000 €.

Dans la continuité des aménagements urbains entrepris les années précédentes, la dernière phase de la place Marc Sangnier sera réalisée cette année, avec un montant inscrit de 445 000 €. De même, les travaux déjà engagés dans la partie basse de la rue de la Malmaison se poursuivront, représentant un investissement de 420 000 €.

D'autres interventions viendront compléter ces opérations, notamment la réfection de la rue Hector Berlioz, pour un montant de 125 000 €, ainsi que l'aménagement du parvis du bâtiment du PPES, qui accueille les principaux services à la population comme l'Etat civil, le logement, ou le CCAS, afin d'améliorer l'accessibilité et l'accueil du public.

Dans le cadre des opérations programmées, d'autres travaux de voirie seront réalisés. Les projets les plus importants incluent par exemple la poursuite des travaux rue Emmanuel Rain : Phase 2 : Aménagement du parking Chemin des Fromagers, visant à améliorer l'accessibilité et le stationnement - Phase 3 : Réfection de l'avenue du Maréchal Juin.

INVESTISSEMENTS COURANTS EN PATRIMOINE : UN ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Le budget 2025 prévoit un effort conséquent pour l'entretien et la modernisation du patrimoine communal, avec une enveloppe dédiée aux investissements courants visant à améliorer la qualité des équipements publics et à garantir leur conformité.

Les principaux projets inscrits dans ce cadre sont les suivants :

- Espaces publics et équipements de loisirs : Installation de nouvelles aires de jeux et de sport pour les enfants et les adolescents, avec un budget de 350 000 €. Ce projet vise à améliorer l'offre de loisirs en plein air et à sécuriser les espaces existants.
- Études pour l'aménagement des vestiaires du personnel du cimetière, afin d'optimiser leur usage et leur accessibilité.
- Travaux de peinture et réfection au cinéma Jacques Prévert pour améliorer l'accueil du public,
- Travaux d'installation et de mise en conformité sanitaire et des douches du commissariat de police,
- Rénovation des écoles : une enveloppe significative de 535 000 € est allouée aux travaux dans les écoles de la commune. L'objectif est de procéder à des interventions essentielles, notamment la réfection des étanchéités, afin de prévenir les infiltrations et de garantir la pérennité des bâtiments scolaires, mais également des travaux de peinture ou d'entretien général.
- Mise en valeur du site médiéval de l'hôtel Dieu : un budget de 150 000 € est prévu pour déconstruire ce bâtiment et lui redonner son caractère historique,
- Pose de stores intérieurs à la Maison Intergénérationnelle, pour améliorer le confort thermique et visuel des usagers.
- Réhabilitation d'une partie du site des Gavroches (centre de loisirs) avec une enveloppe de 165 000 €, afin de valoriser cet espace,
Aménagements et travaux de peinture au gymnase Cognevaut 100 000 €. Des travaux sont également prévus sur la tribune du complexe sportif Cognevaut, sur la terrasse et les tribunes pour des raisons de sécurité. L'état actuel de ces infrastructures ne permet pas de reporter ces travaux, qui sont donc considérés comme prioritaires.
- En attendant la construction du nouveau Pôle Technique Municipal, une phase transitoire de travaux est prévue, avec une allocation budgétaire de 200 000 € pour assurer la continuité des services techniques dans des conditions optimales et dans des espaces adaptés.
- Un budget de 120 000 € est aussi réservé à la remise en état du local commercial situé avenue des Myosotis, au sein du centre commercial. Cet espace, endommagé depuis un certain temps suite à un incendie, doit être restauré pour être remis en location pour des professions médicales et paramédicales,
- création d'un tiers-lieu. Il sera installé dans l'ancienne poste de la rue de Paris. Baptisé « La Poste », en référence au bâtiment, ce nouvel espace offrira un espace de vie sociale et culturelle : organisation d'événements, animations et ateliers pour les habitants. Ce projet s'inscrit dans une volonté de redynamisation du « cœur de ville » et d'optimisation du patrimoine municipal en donnant une nouvelle vocation à ces bâtiments qui appartiennent à la ville. Il permettra de patienter en constituant une forme de préfiguration de la future Maison des Cultures Urbaines.

BATIR L'AVENIR : LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENTS PROGRAMMES POUR TRANSFORMER GONESSE

Le programme pluriannuel d'investissement prévoit pour 2025 un montant total d'investissements programmés de 21.302.000 Euros, qui viennent donc s'ajouter aux investissements courants. Les opérations majeures concernées sont tout naturellement la salle Jacques BREL dont le démarrage est prévu à l'automne, et dont nous connaissons lors de la remise des offres le 4 Avril le montant définitif demandé par les candidats, et la réhabilitation extension de l'école CAMUS avant la fin de l'année scolaire 2025 estimée à ce stade à 5.267.288 Euros. Pour assurer son financement, nous solliciterons les fonds liés à l'insonorisation auprès d'ADP, ainsi que la DPV 2025, le Département et nous solliciterons auprès de la Région la possibilité de voir retenue cette opération en deux phases au titre du Contrat d'Aménagement Régional. En outre, nous créerons un centre de loisirs en incluant la nécessité d'accroissement et d'amélioration de la capacité de restauration, par des espaces modulaires, sur l'emprise sur l'emprise foncière de Roland Malvitte/ Jean JAURES – à l'angle de la ruelle d'enfer et du parking Adrienne DAUNAY. Une somme de 700.000 Euros a été prévue à cet effet.

Le chantier de l'église se poursuivra avec les tranches 3 et 4, achevant ainsi cet important programme de réhabilitation du patrimoine historique. Un million d'Euros est prévu à cet effet. Nous avons aussi prévu de financer le démarrage de la construction de la coque de la Maison des Cultures Urbaines.

Concernant le chantier Piscine Gymnase Raoûl VAUX, les crédits budgétaires inscrits en 2025 visent à permettre une livraison de ces équipements à la rentrée scolaire 2025.

Enfin, nous aurons le plaisir de prendre possession à sa livraison en septembre 2025 du nouveau poste de Police Municipale. Un point sur les recettes, pour souligner l'excellent niveau de financement du poste de police. En plus des subventions déjà attribuées, le Conseil Régional IDF nous a fait savoir au travers de son représentant lors de la pose de la première pierre qu'il s'apprêtait à compléter la subvention déjà accordée. Le complément significatif qui nous serait accordé pourrait atteindre un montant de 657.181 €uros. En respect du principe prudentiel et dans l'attente du vote par la Région IDF du montant définitif qui nous serait accordé, nous avons fait le choix à ce stade de n'inscrire qu'une partie de cette somme, à savoir 418 K€. Cette somme viendrait en plus des 268.711 €uros attribués pour la phase 1. Pour mémoire les autres financements de cet équipement sont estimés à 375.000 €uros pour le Conseil Départemental, et deux recettes de l'état nous ont été notifiées, au travers de la Dotation Politique de la Ville 2023 à hauteur de 251.622 €uros, et la Dotation Politique de la ville 2024 pour 556.274 €uros. Pour mémoire, le coût de l'équipement étant de 2.768.426,50 €uros HT, soit 3.322.111,80 €uros TTC.

En conclusion, le budget primitif 2025 reflète donc la volonté de la municipalité de maintenir un équilibre financier tout en poursuivant des investissements structurants pour améliorer la qualité de vie des Gonessiens et du territoire.

Les axes majeurs de ce budget sont :

- De donner aux directions et aux services municipaux des moyens et ressources supplémentaires pour renforcer la qualité et la diversité de l'offre du service public communal.
- Le maintien d'un niveau d'investissement significatif, avec des priorités ciblées sur la sécurité, la jeunesse, l'éducation, le sport et la culture,
- Une véritable dynamique de transition énergétique qui ira bien au-delà de la mise en place du budget « vert », valorisant les choix d'investissement réalisés par la collectivité qui ont un impact sur l'environnement. Cela se traduit par un nouvel état annexé au budget, et qui reflète pour Gonesse un effort d'investissement sans précédent pour réduire les consommations d'énergie en modernisant l'éclairage public, et par la priorité accordée à la réhabilitation de deux équipements considérés comme des passoires énergétiques : la salle Jacques BREL et l'Ecole Albert CAMUS.

Ce budget témoigne de la capacité de la commune à s'adapter aux enjeux actuels tout en conservant une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et

- **DE VOTER** par chapitre le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025 conformément au document budgétaire annexé à cette délibération.

- **DE DECIDER** de voter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025 par nature accompagné d'une présentation par fonction sans opération en investissement.
- **DE DIRE** que le Budget Primitif Principal 2025 est adopté avec reprise anticipé des résultats provisoires de l'année 2024 du budget Principal au vu d'une fiche de calcul des résultats provisoires du budget Principal et du tableau des résultats du Budget Principal ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre du budget Principal et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.
- **DE PRECISER** que ces résultats provisoires feront l'objet d'une rectification dans le cadre d'une décision modificative dès que les résultats définitifs de l'exercice 2024 seront connus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel conformément à l'instruction M57.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise, au Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse et aux différents organismes et partenaires concernés.